

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

**Assistaient à la séance :** Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice 32
		Présents 25
		Votants 28

Préfecture du Terr. de Belfort  
**08 JAN. 2013**  
Service Courrier

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2012-07-12 –Budget Général – Décision Modificative N°3**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Suite à une demande d'admission en non-valeur de la trésorerie, il convient de procéder à l'ajustement budgétaire suivant :

- Chapitre 65  
Fonctionnement : dépenses : compte 6542 : + 24 000.00 €

Afin de procéder à l'achat du bâtiment « fer à cheval » ; il convient d'effectuer un transfert de crédit du 2145 au 2138 :

- Chapitre 21  
Investissement : dépenses : compte 2145 : - 170 000€  
  
Investissement : dépenses : compte 2138 : + 170 000€

Afin de réaliser des études de faisabilité pour l'aménagement du bâtiment « fer à cheval » il convient d'effectuer un transfert de crédit du 2145 au 2031 :

- Chapitre 21 :  
Investissement : dépenses : compte 2145 : -27 000€  
  
Investissement : dépenses : compte 2031 : +27 000€

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Général (80000)	DM n°3 2012
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

ajustemr opte 6542 ANV, 2138 2031 achat terrain fo

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6542-020 : Créances éteintes	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-56112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	29 214,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 214,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>53 214,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-90 : Frais d'études	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2138-90 : Autres constructions	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2145-90 : Construct* sur sol d'autrui - installat* générales, agencement	187 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>187 000,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>187 000,00 €</b>	<b>187 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>53 214,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

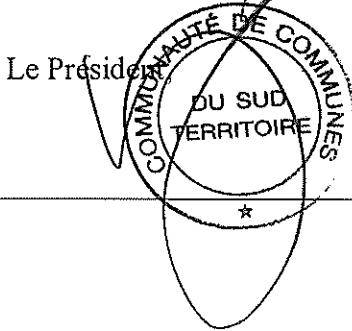
**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver la décision modificative n°3 du Budget Général selon le tableau ci-dessus**

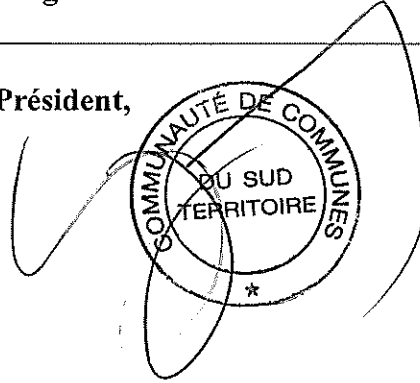
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 JAN. 2012  
Et publication ou notification le**

Le Président



Le Président,



Préfecture du Terr. de Belfort

08 JAN. 2013

Service Courrier

